



VILLE DE  
NAMUR

**DAU** Département  
Aménagement  
Urbain

LE CLERCQ Damien  
Rue Pépin , 28  
5000 NAMUR

**Informations notariales**

Co.D.T  
Art. D.IV.97

**Identification de la demande**

V. Réf. : 2017235/PLI  
Date de réception : 12/10/2018

Namur, le 30 OCT. 2018

Maître(s),

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, en annexe, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 75€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 22 octobre 2007.

Nous vous prions d'agréer, Maître(s), l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Directeur général,  
Par délégation,  
L'agent traitant,

  
N.GODART

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,  
L'Echevine,

  
S. SCAILQUIN

**Service d'appui administratif**  
Vos correspondants :  
Mme DEPASSE - M. N. GODART  
081/246.348 – 081/246.547

**Service Technique**  
Votre correspondant :  
081/246.346

**Références Dossier**  
Notaires/15244/2018

**Mode d'envoi**  
PAR PLI ORDINAIRE

**Annexe**  
Récapitulatif des informations  
relatives au(x) bien(s)  
concerné(s) par la demande

Hôtel de Ville  
Aile A – 2<sup>ème</sup> étage  
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1  
5000 Namur

Accessible au public  
du Lundi au Jeudi  
de 8h00 à 12h00

**Accueil général Urbanisme :**  
081/246.346 – 246.347  
Fax : 081/246.590

**Courriel :**  
urbanisme@ville.namur.be

1) Bien situé à NAMUR, Rue de Balart n°41 à 43, paraissant cadastré section B n°286W5 et appartenant à

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
	Déclaration environnementale : délivré en 2017 pour la détention de NAC

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

- Le bien est situé en "Classe A+ minimum 45 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Faible.

Commentaire(s) du service technique:

- Aucune remarque à formuler.

02/07/2019

Dossier

Nom de la personne

Identification de la personne 82042824583

**Détail de l'article sélectionné**

Division cadastrale

92094 NAMUR 1 DIV

**Identification et droits éventuels du ou des propriétaires**

Nom	Rue	Commune	Droits	Autre(s)
	--	---	VE 1/1	

**Biens associés : Superficie totale 520 - Situation le : 02/07/2019**

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Classement et revenu à l'ha ou année de la fin de construction	Code	Montant
1 - R DE BALART 41/ 43		B	0286/00W5P000 0	MAISON	520	0003	2F	1217

**Annexes****1 - Division cadastrale : 92094 - NAMUR 1 DIV - Numéro de section : B - Numéro de la parcelle : 0286/00W5P0000****Information sur la Parcelle**

Code et description commune administrative (INS) : 92094 - NAMUR  
Code et description vérification contenance : - - Contenance ni titre ni vérifiée  
Ordre des composantes de la parcelle : 01  
ID situation PUR : 49683128

**Information sur le Bâti**

Nombre de salles de bains : 2  
Numéro de bloc : \*  
Surface bâtie : 150  
Chauffage central : Oui  
Code et description indice de la construction : 40 - Maison sans cave habitable  
Code et description qualité de la construction : N - Normale  
Code et description type de construction (nombre de façades) : B - Mitoyen sur un côté  
Code et description nature cadastrale du PUR : 200 - MAISON  
Code détail partie privative : \*\*\*\*  
Nombre d'étages hors-sol : 2  
Nombre de logements : 2  
Année de dernière modification physique : 2011  
Nombre de pièces habitables : 6  
Numéro de PUR : AH34.WP66.MR  
Superficie utile : 197

**Information sur l'Adresse**

Code postal : 5000  
Code et description commune administrative (INS) : 92094 - NAMUR  
Numéro de police pour le tri : 41/ 43  
Timestamp version début situation adresse : 2014-06-10  
Date de début situation adresse : 2011-09-01

**Information sur la Situation Patrimoniale**

Inscription article précédente : NA  
Régistration article : NA  
Timestamp version début situation patrimoniale : 2018-11-29  
Date fiscale de début de la situation patrimoniale : 2018-11-21  
Date juridique de début de la situation patrimoniale : 2018-11-21  
Numéro de l'état de propriété : 207704808

**Information sur la situation Parcelaire**

Date de début situation parcelle : 2011-09-01  
Année de début situation parcelle : 2014  
Code détail partie privative :  
ID situation parcelle : 49658383

**Information sur le Sol**

Code et description nature PUR : 200 - MAISON  
Code et description type de PUR : 2 - Terrain  
Numéro de PUR : AH34.WP67.MQ  
Situation non-bâti : R DE BALART



Département du Sol et des Déchets  
Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15  
B-5100 NAMUR (Jambes)

Fax : +32 (0)81 33 51 15  
<http://bdes.environnement.wallonie.be>  
Tél. : +32 (0)81 33 51 38

## EXTRAIT CONFORME DE LA BDES

N° 10082859

VALIDE JUSQU'AU 02/01/2020

Pour consulter la version originale de  
document, scannez le code :

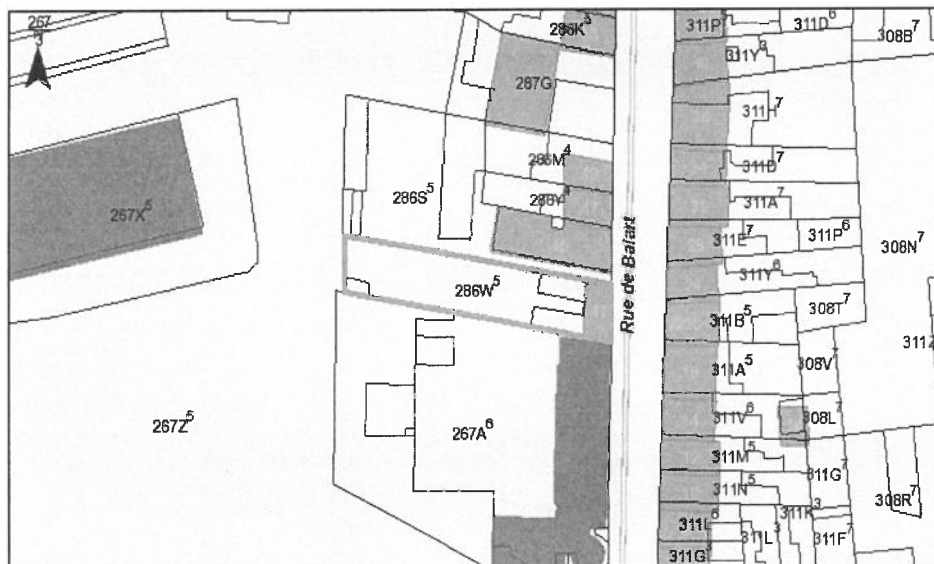


PARCELLE CADASTRÉE À NAMUR 1 DIV section B parcelle n°0286 W 005.

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADGIS - VERSION 2018

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **02/07/2019**. La consultation de la Banque de Données de l'État des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

- Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : **Non**
- Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Non**

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

Service public de Wallonie environnement  
Avenue Prince de Liège 15B-5100 NAMUR (Jambes)

MOTIF (S) D'INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

---

<sup>2</sup>A : parcelle (**Active**) dans le referentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le referentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral (**Mutation**) .